



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Acces des locaux

Question écrite n° 9500

### Texte de la question

M. Christian Bergelin attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur l'adoption par le Gouvernement en 1990 d'un plan intitule « ville ouverte » visant a ameliorer l'accessibilite des villes et des equipements aux personnes handicapees et a mobilite reduite. Ce plan a fait l'objet d'une loi votee a l'unanimité par le Senat et l'Assemblée nationale (loi no 91-663 du 13 juillet 1991, Journal officiel du 19 juillet 1991) dont le decret d'application relatif aux installations neuves ouvertes au public ne serait toujours pas paru. En consequence, il lui demande de bien vouloir lui preciser si ce decret doit etre prochainement publie.

### Texte de la réponse

Le decret no 94-86 du 26 janvier 1994 pris en application de la loi no 91-663 du 13 juillet 1991 portant diverses mesures destinees a favoriser l'accessibilite, aux personnes handicapees, des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations accueillant du public, a ete publie au Journal officiel le 28 janvier 1994. Sa publication, s'inscrit dans un programme plus general relatif a l'accessibilite des installations aux personnes handicapees.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bergelin Christian](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9500

**Rubrique :** Handicapes

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 décembre 1993, page 4544

**Réponse publiée le :** 14 février 1994, page 731